

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le treize décembre à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. André LESCURE.

Présents : MM LESCURE, MAGNOUX, MORENA, SALLES, GORSE, PARMENTIER, SABEAU, BOSSOUTROT, BOURGEADE, SAINNEVILLE.

Absents : QUEYROUX, LE GAC, MARIAUD, LAMY (a donné procuration à BOURGEADE)

Secrétaire de séance : BOURGEADE Chrystèle

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 octobre 2016

Le Compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Autorisation de mandatement en investissement avant le vote du budget 2017

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à concurrence du ¼ des crédits ouverts au budget précédent, avant le vote du budget 2017.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, donne son accord.

Assurance du personnel

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Considérant le contenu des propositions, Monsieur le Maire propose de retenir le projet de contrat de la CNP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De retenir la proposition de la CNP et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel **affilié à la C.N.R.A.C.L., ou à L'IRCANTEC** prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2017 et pour une durée de un an.
- D'autoriser le Maire à signer le contrat d'assurance avec la CNP.

Tarif de l'enlèvement des encombrants

Le Conseil Municipal décide de modifier le tarif de l'enlèvement des encombrants pour les Entreprises à compter du 1^{er} janvier 2017 comme suit :

- Pour 1 enlèvement par mois : 1200.00 € annuel
- Pour 4 enlèvements par mois : 1500.00 € annuel

Tarifs Assainissement

Le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs de la redevance assainissement à compter du 1^{er} janvier 2017, comme suit :

- Forfait : 900 €
- Abonnement : 65 €
- Prix du m³ d'eau : 1,35 €

Tarifs de location de la salle des fêtes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide que les tarifs suivants seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2017 :

	Habitant de la commune	Particulier non résidant de la commune	Association dont le siège social est sur la commune	Association dont le siège social n'est pas sur la commune
Journée avec cuisine <i>10h au lendemain 10h</i>	250 €	350 €	GRATUIT	300 €
Journée sans cuisine <i>10h au lendemain 10h</i>	150 €	250 €	GRATUIT	200 €
Soirée avec cuisine <i>16h au lendemain 10h</i>	170 €	250 €	GRATUIT	200 €
Soirée sans cuisine <i>16h au lendemain 10h</i>	130 € - 25 ans : 90 €	220 €	GRATUIT	150 €
Week End avec cuisine <i>Du samedi 10h au lundi 10h</i>	300 €	400 €	GRATUIT	350 €
Week End sans cuisine <i>Du samedi 10h au lundi 10h</i>	200 €	300 €	GRATUIT	250 €
CUISINE seule (pour 24 h)	150 €	200 €	GRATUIT	200 €
Forfait MARIAGE Du Vendredi au lundi	450	550 €		
FORFAIT NETTOYAGE SOL auto laveuse	110 €			
CAUTION	500 € dont 150 € pourront être retenus, en dehors des dégradations matérielles, si la salle n'est pas rendue en bon état de propreté.			

Maîtrise d'œuvre pour « accessibilité Ecole-Cantine »

Le Maire expose au conseil municipal la proposition des bureaux d'études consultés concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour l'accessibilité de l'Ecole et la Cantine.

Cet exposé entendu et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la proposition d'honoraires du cabinet d'architectes COUDERT/KNECHEVITCH avec un taux de 10.4 % du montant HT des travaux.
- Autorise le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant ainsi que tous documents liés à son exécution.

AFFAIRES DIVERSES

Repas des aînés et colis

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé que seules les personnes âgées de 75 ans et plus pourront bénéficier d'un colis (offert par la commune) si elles ne peuvent venir au repas ou si elles sont en maison de retraite ou hospitalisées.

Le Plateau des Etangs

L'ANACR a décidé de réaliser un chemin de la résistance « Jean Maison » sur les communes du Plateau dont EYREIN fait partie, par la pose de panneaux rappelant les principaux événements liés à la Résistance. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de participer à la réalisation de ce projet.

QUESTIONS DIVERSES :

Bastien GORSE :

- fait le compte rendu du dernier conseil communautaire de Tulle Agglo.
- fait le compte rendu de l'exercice aérien mené à Lestrade, conjointement par l'armée de l'air française et l'armée américaine. Il précise que le Capitaine DESNOD remercie le Conseil Municipal.

Norbert MAGNOUX :

- précise qu'un Plan Communal de Sauvegarde est en cours d'élaboration. Ce document demandé par la Préfecture, doit préciser les mesures de sauvegarde et de protection de la population en cas de risques particuliers (inondation par exemple), ainsi que les moyens dont disposent la commune (lieux d'hébergement, engins...)

La séance est levée à 19h45